

Section EI



Luxembourg, le 18 juin 2024

Rapport de la réunion auprès du Chef de Service EI du 18 juin 2024

1. BMS

Les délégués demandent la mise en place d'une instruction de service pour la région BMS dans les meilleurs délais afin de donner aux agents le cadre et les procédures nécessaires pour pouvoir répondre uniformément aux exigences de leurs tâches quotidiennes.

Cette instruction doit notamment préciser les points suivants :

- Fiches de poste
- Qualifications nécessaires
- Carnet de formation et description de celle-ci
- Elevation des installations à surveiller
- Méthodologie du travail et procédures
- etc.

Réponse du chef de service

Un audit est actuellement en cours de réalisation à la BMS et les premiers résultats sont attendus dans le courant du mois de septembre. D'ici là, aucune instruction de service ne sera rédigée ou publiée. Les agents sont invités à respecter les info-mails reçus jusqu'à présent.

2. BU

Lors de la réunion des délégués des services EI en date du 27 mars 2023, la situation du parking pour les agents assurant leur service au Pd BU avait déjà été discutée avec le chef de service, et qu'une solution rapide à la satisfaction de tous les agents impliqués serait trouvée (voir PV GI 27.03.2023).

Les délégués doivent constater que jusqu'à aujourd'hui, aucune solution définitive n'a été proposée ni réalisée.

- Il semble que Arcelor Mittal tolérerait toujours les agents en possession d'un badge d'accès
- Le terrain (privé) avoisinant la société Rotyre

est depuis le 23.05.2024 officiellement défendu au stationnement

- Concernant le terrain à proximité de l'ancienne douane, évoqué lors de la réunion du 23.05.2024, il n'y a pas eu de nouvelles réactions

Les délégués demandent qu'un arrangement avec Arcelor Mittal soit à nouveau concrétisé.

Réponse du chef de service

La décision de bloquer l'accès au parking d'Arcelor Mittal pour les agents du Pd Bu est annulée. Il a été convenu avec Arcelor Mittal que les agents du Pd Bu sont autorisés de nouveau à garer leurs voitures sur le terrain d'Arcelor Mittal.

La traversée de l'infrastructure ferroviaire s'effectue dans le respect des exigences de sécurité des CFL, c.-à-d. port du gilet orange et des chaussures de sécurité. Tout incident éventuel (trébuchement, etc.) sera donc considéré comme accident de trajet.

Puisqu'il n'est pas prévu d'intégrer le Pd Bu sur un autre site dans un avenir proche, on pourrait également envisager l'installation de traversées de service et de pistes pour faciliter l'accès vers le Pd Bu. Le service MI sera chargé pour vérifier la faisabilité d'une telle démarche.

3. EI-RH

- Le 09.05.2024 était un double jour férié. Les délégués demandent si les dispositions de la note 58/02/24 RS ont déjà été transposées dans IVU ?
- Les agents du service EI se plaignent de la mauvaise disponibilité téléphonique des agents du bureau du personnel.

Réponse du chef de service

Le bureau du personnel a terminé la saisie des heures du double jour férié du 9 mai.

Section EI

Malheureusement, un problème technique est survenu dans l'IVU lors du traitement des entrées. L'entreprise responsable du programme IVU en a été informée et travaille sur une solution. Dès que le problème technique est résolu, chaque agent concerné sera crédité de ces heures.

Les 8 heures pour convenances personnelles (heures de bien-être) dont bénéficie chaque agent en début d'année ont été créditées au compte CN dans IVU avec date valeur au 1er janvier.

Le chef de service est conscient que la communication entre le service EI-RH et le personnel EI n'est pas la meilleure.

Il rappelle aux agents de faire preuve de respect mutuel et exige un effort réciproque pour améliorer la situation : EI-RH sera davantage à l'écoute via IVU et par téléphone afin de mieux répondre aux doléances des agents.

Dans le cas de changement du plan de travail qui affecte uniquement le poste et non les horaires et/ou le lieu, EI-RH enverra un SMS pour informer l'agent du changement. Si les horaires et/ou le lieu changent, cela doit être convenu avec l'agent par téléphone.

En ce qui concerne les postes non-occupés en raison d'un arrêt de maladie ou de manque d'effectifs, les éléments suivants ont été consignés : L'agent qui n'a pas de relève effectuée une fin de service après 6, 8, 9 ou 10 heures, selon la durée de la séance de travail qu'il a assurée. Aucune compensation n'est actuellement prévue. Quoi qu'il en soit, le service est en train de vérifier la mise en œuvre éventuelle à moyen terme d'un système de badges, ce qui devrait rendre inutile cette discussion.

Les agents ayant assuré les tâches d'un poste non-occupé en sus se voient attribuer une compensation de la moitié des heures de travail répartie équitablement entre les agents concernés.

4. Pause-mann/fra

Suite aux annonces formulées par notre honorable directeur général, M. Wengler, lors de la conférence de presse du 05 mars 2024, citant des études selon lesquelles un travail concentré de plus de deux

heures devant un écran est impossible, les délégués demandent l'instauration d'un « Pause-mann/fra » pour tous les postes d'exploitation fonctionnant en service tiercé, indépendamment de leur statut d'envergure.

Réponse du chef de service

Le chef de service s'en tient pour l'instant à la note de 2016 où étaient déterminés les postes d'envergures.

Il suggère cependant pour les autres postes, si un agent souhaite faire une pause, que cela soit inscrit au RPRS par une remise de service de 30'. Évidemment, cette pause ne donne pas droit de quitter le lieu de travail.

Étant donné que divers postes de signalisation doivent être fusionnés et/ou intégrés à d'autres postes de signalisation à court ou moyen terme (ES, KB, ...), le chef de service propose de réinterroger le service MI sur le planning et de remettre ce point à la réunion avec le chef de service en septembre.

5. Divers

- *Les délégués demandent la mise en place de distributeurs automatiques pour boissons et nourritures aux différents postes de travail du service EI (ou à proximité immédiate de ceux-ci).*
- *Les délégués aimeraient être informés sur la situation actuelle de l'effectif, de l'évolution 2023/2024 et des moyens mis en œuvre pour arriver au comblement de l'effectif dans les meilleurs délais.*
- *Qu'en est-il des décrochages des agents S0 :*
 - *Pourcentages et moyens mis en place pour limiter ceux-ci à un strict minimum ?*

Réponse du chef de service

Sur les postes où la qualité d'eau du robinet laisse à désirer, le chef de service laisse vérifier si une installation d'un distributeur automatique fait sens.

En 2021, 2022 et 2023, deux classes de stagiaires ont commencé leur formation de chef de circulation avec un total de 77 agents (28, 22, 27). Après l'épreuve intermédiaire, qui permet

Section EI

d'accéder à la formation pratique, il en reste environ 60 % des candidats d'origine. Cependant, presque tous les candidats réussissent l'examen d'emploi S1.

Une nouveauté dans la classe qui a débuté au printemps 2024 consistait au fait que certains candidats (8) n'ont passé un test d'aptitude auprès d'un psychologue qu'après six mois ; un agent n'a pas pu être retenu.

Les conteneurs sur le quai de Mersch et la base de vie sont une solution temporaire jusqu'à la fin des travaux en gare de Mersch. Ceux-ci devraient être achevés d'ici la fin 2025.

Le nouveau Pd Bt Thales sera complètement opérable fin 2028. Il intégrera les postes PdC, Pdt, Pd Es et Pd Du actuels.

- Pd Es sera intégré au nouveau poste directeur de Bt en 2026.

- Pd Du sera intégré au nouveau poste directeur de Bt en 2028.

Nombre d'agents prévus au service du nouveau Pd Bt :

- 4 traffic controller
- 2 safety controller
- 1 ambulant
- 1 réserve

Chaque agent du nouveau Pd Bt sera qualifié à chaque poste.

Selon MI, les travaux sur le nouveau poste d'aiguillage Di-RT débuteront fin 2024 (conteneur).

Le poste d'aiguillage sera opérationnel au premier trimestre 2025.

À Rodange, 2 chefs de surveillance seront bientôt de garde (1 x tiercé, 1 x binaire) et un agent de la société de gardiennage.

*Les délégués du personnel du Service EI du syndicat chemins de fer FNCTTFEL/Landesverband
Jos Glesener - Jacques Burton*



Jos GLESENER
Délégué titulaire



Jacques BURTON
Délégué titulaire



Richard DOSTERT
Délégué suppléant



Luis TAVARES
Délégué suppléant